

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 juillet à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton, Suzette Bigras  
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

## **PRÉSENTATION SPÉCIALE**

### **50<sup>e</sup> Anniversaire de mariage**

Monsieur Jim Auger et Madame Ann Auger  
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Tom Whitton accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

## **1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h35. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2012-07-12.195

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2012**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2012-07-12.196

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2012, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Supplément au loyer – Manoir Grand-Moulin Phase III**

---

CONSIDÉRANT que la contribution exigée par la Société d'habitation du Québec est remboursable par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2012-07-12.197

QUE la Ville de Deux-Montagnes confirme qu'elle accordera une subvention à l'organisme sans but lucratif Corporation du Manoir Grand-Moulin, équivalant à 10% du supplément au loyer pendant les 5 premières années de fonctionnement dudit projet, et ce, pour le nombre de logement représentant 50% du total des logements construits pour les fins susdites, le tout tel que prévu dans le cadre du programme AccèsLogis afin de permettre la réalisation du projet de logements sociaux, remboursable par la CMM.

**ADOPTÉE**

**2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Tom Whitton**

---

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-07-12.198

DE NOMMER monsieur Tom Whitton à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 13 juillet 2012 au 8 novembre 2012, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier madame Suzette Bigras, pour ses services à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

**ADOPTÉE**

**2.3 Installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la 20<sup>e</sup> avenue – Intersection rue du Belvédère et d'interdiction temporaire de virage à gauche sur le boul. des Promenades**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2012-07-12.199

D'AUTORISER l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la 20<sup>e</sup> avenue – intersection rue du Belvédère dans les deux directions.

D'INSTALLER un panneau d'interdiction de virage à gauche, de 6h à 18h, sur le boul. des Promenades, à l'intersection de la 28<sup>e</sup> avenue, direction ouest-est, et ce, jusqu'à ce que les travaux de réaménagement soient terminés.

**ADOPTÉE**

**2.4 Motion de Félicitations – Monsieur Martin Hensen**

---

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

À titre de reconnaissance honorifique, monsieur Martin Hensen, résident de Deux-Montagnes, fut le 4 juin dernier récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée Nationale du Québec.

Celle-ci lui fut décernée par le député provincial de la circonscription de Deux-Montagnes, monsieur Benoit Charrette en guise de reconnaissance nationale de son apport à la communauté deux-montagnaise.

Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes souhaite donc féliciter monsieur Hensen pour cette reconnaissance de marque. En plus de nos félicitations, des remerciements lui sont également adressés pour son leadership, son dévouement et sa grande disponibilité qui font de son apport bénévole global, une remarquable contribution à la qualité de la vie communautaire de notre ville. Depuis plus de 30 ans de par son implication active et bénévole, monsieur Hensen a dispensé son énergie et continue de la faire généreusement auprès de différents organismes deux-montagnais tels que le Comité de la Parade du Père Noël, le Comité de la Fête du Canada, le Club Lions de Deux-Montagnes, la Maison du citoyen de Deux-Montagnes et le journal Community Connections.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon  
et unanimement résolu

2012-07-12.200

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur Martin Hensen à titre de

récipiendaire de la «Médaille de l'Assemblée Nationale du Québec», et le remercie pour sa vaste implication bénévole au grand bénéfice de la vie communautaire de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**2.5 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 4 juillet 2012 ;

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2012-07-12.201**

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Éco-Nature / Parc de la Rivière-des-Milles-Iles	500 \$
Fondation Sercan	570 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2012
- Commission circulation et toponymie du 23 mai 2012

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h44. Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h51.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Adoption – Règlement n°1469 – Règlement modifiant le Règlement remplaçant le règlement n° 1064 établissant un règlement de prévention des incendies (Règlement n° 1140.02)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier le titre du règlement, de permettre, à certaines conditions, les feux de foyer extérieur ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-07-12.202

D'ADOPTER le Règlement n° 1469 intitulé «Règlement modifiant le Règlement remplaçant le règlement n° 1064 établissant un règlement de prévention des incendies (Règ. n° 1140.02)», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.2 Adoption – Règlement n°1468 – Règlement modifiant le règlement n° 1125 sur la circulation, la signalisation et le stationnement**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

1° D'interdire le stationnement en tout temps :

- Sur la rue Normandie, entre la 10<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> avenue ;
- Sur la 9<sup>e</sup> avenue, entre le chemin d'Oka et la rue Normandie, des deux côtés ;
- Sur la rue Cedar, entre les numéros 901 à 903 ;

2° D'établir une traverse piétonnière sur la rue Normandie, à l'intersection de la 10<sup>e</sup> avenue, sur la 14<sup>e</sup> avenue face à l'école des Mésanges, rue Saint-Jude face à l'école St-Jude et face à la gare Grand-Moulin ;

3° De prévoir la circulation à sens unique sur la rue Saint-Jude, en direction sud, entre les rues de la Chapelle et Cedar ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2012-07-12.203

D'ADOPTER le Règlement n° 1468 intitulé «Règlement modifiant le règlement n° 1125 sur la circulation, la signalisation et le stationnement», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1454 concernant la tarification**

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1454 concernant la tarification.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier le tarif pour les services offerts par le Service de police lors de la tenue d'activités par des organismes non reconnus par la ville.

**5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des espaces de stationnement de 15 minutes sur la 14<sup>e</sup> avenue, face à l'école des Mésanges, et d'interdire le stationnement sur la rue Hudson, côté nord, entre la 14<sup>e</sup> avenue et la 17<sup>e</sup> avenue.

**5.5 Avis de motion – Règlement modifiant les dispositions du règlement de zonage n° 1369 concernant les foyers extérieurs et les piscines**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant les dispositions du règlement de zonage n° 1369 concernant les foyers extérieurs et les piscines.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certaines normes concernant l'installation d'un foyer extérieur et de supprimer certaines dispositions relatives aux piscines.

**5.6 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1470 – Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1369 concernant les foyers extérieurs et les piscines**

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage (Règ. N° 1369) afin de modifier certaines dispositions concernant les foyers extérieurs et les piscines ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 juillet 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-07-12.204

D'ADOPTER le Premier projet de règlement n° 1470 intitulé - «*Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1369 concernant les foyers extérieurs et les piscines*», tel que déposé.

DE TENIR une assemblée publique de consultation au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

**ADOPTÉE**

**5.7 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture et l’installation d’un panneau électronique**

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture et l’installation d’un panneau électronique.

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juin 2012**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2012 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 300 676,82 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	1 352 161,43 \$

**6.2 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011**

Le greffier dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l’année 2011, préparé par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, en date du 3 juillet 2012.

**7. Ressources humaines**

**7.1 Engagement de personnel temporaire à la cour municipale commune de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francyne Tanguay, greffière, datée du 4 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT le départ d’une employée temporaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2012-07-12.205

D’ENGAGER madame Lyne Rock, à titre d’employée temporaire, au poste de préposée à la perception à la cour municipale commune de Deux-Montagnes à compter du 3 juillet 2012, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.121.00.141.

**ADOPTÉE**

**7.2 Engagement de pompiers à l’essai au Service de sécurité incendie intermunicipal**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie intermunicipal, datée du 3 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT le départ de deux pompiers ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-07-12.206

D'ENTÉRINER l'engagement de messieurs Jonathan Gladu et Louis-Simon Joly, à titre de pompiers à l'essai, à compter du 20 juin 2012, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-225.00-141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme**

**8.1 Demande de dérogation mineure – 1140, Charles Major (Lot 1 972 546)**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2012-07-12.207

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
	1140, Charles Major Lot 1 972 546	La demande a pour objet d'autoriser le projet d'agrandissement à l'étage avec un porte-à-faux avec une marge latérale droite de 0,8m au lieu de 1,25m et avec une marge latérale totale de 2,05m au lieu de 3m, tel que prescrit au règlement de zonage.



**ADOPTÉE****8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-07-12.208

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	600, Kennedy (Lot 1 975 539)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation de la résidence principale par l'ajout d'une pièce au-dessus du garage attaché et par l'ajout d'une salle de séjour en cour arrière. Les revêtements extérieurs de la façade principale et secondaire seront recouverts d'agrégat de couleur gris. Le mur extérieur latéral et arrière sera recouvert d'aluminium de couleur blanc. La toiture sera recouverte de bardeau de couleur grise.
B)	1140, Charles Major (Lot 1 972 546)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'une chambre au-dessus du garage attaché. Les dimensions sont de 3,7 m de largeur par 7.6 m de longueur. Le matériau de revêtement extérieur utilisé sera identique à celui existant sur le bâtiment, soit de l'aluminium pour toutes les faces. La couleur sera la même que l'existant, soit blanc. Le bardeau de la toiture est de couleur grise.
C)	56, 15 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 868)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, conditionnellement au dépôt d'une garantie de 3 000 \$, pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'un deuxième étage. Les dimensions sont de 14,25 m de largeur par 9,15 m de profondeur. Les matériaux de revêtements extérieurs utilisés seront identiques à ceux existant sur le bâtiment, soit de brique pour le rez-de-chaussée, la façade principale et de vinyle pour la face latérale et arrière. La couleur sera la même que l'existant soit des teintes de gris. Le bardeau de la toiture est de couleur gris.

D) 322, 5 <sup>e</sup> avenue (3 051 657)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, en conservant le plus d'arbres possibles, pour le projet de construction d'un bâtiment unifamilial de type bungalow. Les dimensions sont de 9.14 m de largeur par 10.36 m de profondeur pour une superficie approximative de 95 m <sup>2</sup> . Le revêtement extérieur de la façade principale sera à environ 75 % de brique de couleur grise et à environ 25 % d'un déclin de bois (canexel) de couleur gris pâle. Les trois faces restantes seront recouvertes d'un déclin de vinyle de même couleur.
E) 463, 3 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 104)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, conditionnel au pavage du stationnement, pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'un garage attaché. Les dimensions sont de 4,12 m de largeur par 8.25 m de longueur. Les matériaux de revêtements extérieurs utilisés seront identiques à ceux existant sur le bâtiment, soit un déclin d'aluminium blanc pour la façade principale et pour la face latérale et arrière. Les nouvelles portes seront de couleur blanche.
F) 508, Maple (Lot 1 605 554)	D'accorder les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en aluminium par un revêtement d'acrylique (couleur : X147-5E ADEX).
G) 2400, chemin d'Oka (Lot 1 973 940)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement des pilastres supportant les balcons, qui seront recouverts de briques, de couleur brune et de même type que la façade principale.

**ADOPTÉE****9. Travaux publics****9.1 Mandat à la firme BSA Groupe-Conseil à présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour le remplacement et la réhabilitation des infrastructures sur la 12<sup>e</sup> avenue et 13<sup>e</sup> avenue**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 15 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-07-12.209

DE MANDATER *BSA Groupe-Conseil* à déposer, pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, auprès du MDDEP les plans pour le projet de

remplacement et la réhabilitation des infrastructures sur le 12<sup>e</sup> avenue et 13<sup>e</sup> avenue, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'engage à remettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de BSA Groupe Conseil quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**ADOPTÉE**

**9.2 Adjudication de contrat pour le réaménagement du boulevard des Promenades (Appel d'offres GT2012-014)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement du boulevard des Promenades ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 28 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 5 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et Urbanisme en date du 4 juillet 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2012-07-12.210**

D'ACCORDER le contrat pour le réaménagement du boulevard des Promenades à *Les Constructions et Pavage Jeskar inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 812 245,77 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-014). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1459.

**ADOPTÉE**

**9.3 Travaux de réfection des terrains de tennis – Appropriation au Fonds des Parcs**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et Urbanisme en date du 4 juillet 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2012-07-12.211**

D'AUTORISER une dépense de 6 000 \$, pour les travaux de réfection des terrains de tennis.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le Fonds des Parcs.

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et Services communautaires**

**10.1 Autorisation à la Légion Royale Canadienne à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 8 septembre 2012 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

---

CONSIDÉRANT la demande de la Légion Royale Canadienne à tenir un Tournoi de balle-molle au parc Olympia dans le cadre d'une levée de fonds ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 3 juillet 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-07-12.212

D'AUTORISER la Légion Royale Canadienne à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia, le 8 septembre 2012, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11. Police**

**11.1 Entente avec la Ville de Mirabel concernant l'assistance en cas d'incarcération d'individus**

---

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2012-07-12.213

DE SIGNER avec la Ville de Mirabel l'entente relative à l'assistance en cas d'incarcération d'individus. Le maire et le directeur par intérim du Service de police sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente avec la Ville de Mirabel.

**ADOPTÉE**

**12. Deuxième période de questions spécifiques**

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h05.  
Un citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h06.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2012-07-12.214 DE LEVER la présente séance à 20h06.

---

Marc Lauzon, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier